

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>17.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Militärausbildung</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Benteli, Marianne  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Clivaz, Romain  
Füzesséry, Alexandre  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Porcellana, Diane  
Schnyder, Sébastien  
Schubiger, Maximilian  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärausbildung, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	1
Militäreinsätze	4
Militärorganisation	5
Ausrüstung und Beschaffung	19
<b>Sozialpolitik</b>	20
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	20
Sport	20
Sozialversicherungen	20
Arbeitslosenversicherung (ALV)	20

# Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>FK-NR</b>	Finanzkommission des Nationalrats
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>AUNS</b>	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
<b>ETH</b>	Eidgenössische Technische Hochschule
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>WEA</b>	Weiterentwicklung der Armee
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>AdA</b>	Angehörige(r) der Armee
<b>RS</b>	Rekrutenschule
<b>MG</b>	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
<b>ECTS</b>	European Credit Transfer System
<b>ETHZ</b>	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
<b>SOG</b>	Schweizerische Offiziersgesellschaft
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<b>PfP</b>	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
<b>MFD</b>	Militärischer Frauendienst

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>CdF-CN</b>	Commission des finances du Conseil national
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>ASIN</b>	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
<b>EPF</b>	École polytechnique fédérale
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>DEVA</b>	Développement de l'armée
<b>WEF</b>	World Economic Forum
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>Militaire</b>	Militaire
<b>ER</b>	École de recrues
<b>LAAM</b>	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
<b>ECTS</b>	European Credit Transfer System
<b>EPFZ</b>	École polytechnique fédérale de Zürich
<b>SSO</b>	Société Suisse des Officiers
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
<b>PPP</b>	Partenariat pour la paix
<b>SFA</b>	Service féminin de l'armée

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 27.02.2007  
ELIE BURGOS

Le conseiller fédéral Samuel Schmid a signé un accord entre la Suisse et l'Italie sur le **service militaire des doubles nationaux** avec son homologue italien. Cet accord prévoit que les double nationaux effectueront désormais leur service militaire dans le pays dans lequel ils seront domiciliés le jour de leurs 18 ans.<sup>1</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.05.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le ministre de la défense **Ueli Maurer** s'est rendu à **Madrid** pour une visite officielle où il a été accueilli par son homologue espagnol Pedro Morenés. Les deux ministres ont eu l'occasion de s'entretenir sur la coopération entre la Suisse et l'Espagne, qui est notamment importante au niveau des forces aériennes – par exemple dans le domaine de l'instruction des pilotes avec l'organisation d'exercices communs entre les forces aériennes des deux pays.<sup>2</sup>

## Landesverteidigung

### Landesverteidigung und Gesellschaft

**BERICHT**  
DATUM: 12.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Si, dans son rapport «Sécurité et paix», la **Société suisse des officiers (SSO) propose une redéfinition de la neutralité helvétique**, elle souhaite également transformer le service armé masculin en un service à la communauté obligatoire pour tous (donc y compris les femmes). Au moment où le DMF envisage une réduction des effectifs de l'armée, la SSO formule un projet ne tenant aucun compte des coûts financiers et sociaux qu'il suppose. Cette suggestion occulte certaines autres propositions intéressantes de ce compte rendu, telles que le renforcement de la mission de paix de la Suisse auprès des Nations Unies (casques bleus), l'amélioration de la formation et de l'instruction ainsi que l'intensification de l'information et de la communication au sein de l'armée et du DMF.

Le CE se préoccupe aussi du renforcement de la politique suisse de paix puisqu'il a transmis le postulat Jagmetti (prd, ZH) (Po. 89.711) allant dans ce sens.<sup>3</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 01.07.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

**Le premier centre de sports de l'armée a été inauguré** à Andermatt par Adolf Ogi. Orienté d'abord vers les sports d'hiver, ce centre sera destiné aux sportifs militaires, mais également aux sociétés sportives civiles.<sup>4</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 11.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

**Adolf Ogi a inauguré** à la fin de l'année **le Centre d'instruction de l'armée** à Lucerne. Cette nouvelle structure centralisée devrait former chaque années 2'000 officiers et 90 instructeurs. Ce centre sera également ouvert aux cadres civils.<sup>5</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars, les résultats de l'**enquête «Sécurité 2009»**, une enquête d'opinion menée chaque année par le Centre de recherches sur la politique de sécurité et l'Académie militaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ), ont été rendus publics. En 2009, le sentiment général de sécurité des Suisses a atteint le pic enregistré en 2008: 90% des personnes interrogées ont affirmé se sentir «très en sécurité» ou «plutôt en sécurité». Seul 1 % des Suisses ne se sentaient «pas du tout en sécurité». En ce qui concerne les engagements militaires dans le cadre d'alliances et de l'ONU, les engagements dans le cadre de l'ONU ont continué à être plus soutenus qu'une coopération en matière de politique de sécurité dans le cadre de l'OTAN ou d'une armée européenne. Ainsi, le taux d'approbation des troupes suisses de promotion de la paix au profit de l'ONU était majoritaire (53% en 2009, soit -1% par rapport à 2008) mais restait toutefois en diminution constante, tandis qu'une augmentation du taux d'approbation d'un rapprochement avec l'OTAN s'est dessinée (38%, +4%) sans pour autant plébisciter une adhésion au traité lui-même (21%). La proportion d'avis favorable aux engagements armés à l'étranger a quant à elle diminué par rapport à l'année précédente (36%, -3%). Concernant les collaborations au sein de l'Europe, seule une

minorité des sondés a souhaité que la Suisse participe à la constitution d'une armée européenne (24%) et les opinions restaient majoritairement favorables à des coopérations multiples avec des Etats européens même si la tendance était significativement à la baisse depuis 2001. En matière d'autonomie nationale, si une moitié des sondés a considéré que la Suisse ne devait compter que sur sa propre défense nationale (50%, -3%), une majorité d'entre eux a estimé que la sécurité nationale était de plus en plus influencée par d'autres Etats (52%, 0%). Au demeurant, l'utilité de l'armée s'est elle renforcée par rapport à l'année précédente. Ainsi, une forte majorité des personnes interrogées était d'avis que l'armée était «absolument indispensable» ou «plutôt indispensable» (75%, +6%). Seul 13% des personnes sondées ont estimé que l'on pouvait supprimer l'armée. Le nombre de partisans d'une armée de métier est resté stable après le recul recensé l'année précédente (42%, +1%). Ils étaient de la sorte sensiblement moins nombreux que les partisans d'une armée de milice (51%, 0%). Par ailleurs, le nombre des sympathisants de la suppression de l'obligation de servir et de l'introduction d'un service militaire volontaire a enregistré un léger renforcement par rapport à 2008, de 42% à 44%. L'obligation de servir restait toutefois plus forte (47%). Depuis plusieurs années, la tendance indiquait que le budget alloué à l'armée était estimé trop élevé. Cependant, pour la première fois, une plus forte proportion des sondés a considéré les dépenses de l'armée «raisonnables» (46%, +4%) par rapport à ceux qui les ont jugées trop élevées (40%, -5%). L'efficacité de l'armée a été évaluée pour l'année sous revue par l'échantillon représentatif de la population suisse comme cela l'avait été fait en 1995, 1998 et 2003. Il en est ressorti que malgré une estimation positive de l'équipement (74%) et de l'instruction (59%), une minorité des sondés ont jugé la motivation des militaires comme «bonne» ou «plutôt bonne» (41%). Finalement, en comparaison avec les moyennes des années 1995 à 2009, l'armée a obtenu de moins bons résultats en terme de confiance de la part des sondés bien qu'ils lui aient accordé une confiance considérée comme moyenne.<sup>6</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 31.05.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Mai 2012 wurde im Ständerat ein Postulat Berberat (sp, NE) überwiesen, welches auf die bessere **Koordination zwischen Rekrutenschule und Hochschulstudium** abzielt. Dies wurde damit begründet, dass nach dem Bologna-System die Semester bereits Mitte September beginnen und damit eine 21 wöchige Rekrutenschule nicht im Sommer absolviert werden kann, ohne dass ein Studienbeginn oder dessen Fortsetzung dadurch tangiert wird. Früher war das mit der kürzeren RS-Dauer noch möglich. Um den Studierenden die Einbusse eines Semesters oder gar eines Studienjahres zu ersparen, wurde der Bundesrat beauftragt, zusammen mit den Kantonen und den Hochschulen Lösungen zu suchen, welche den Studenten zugute kommen. Denkbar sei eine Verkürzung der RS um zwei bis drei Wochen unter gleichzeitiger Verschiebung des Semesterstartes um einige Wochen. Nach einem unterstützenden Votum durch Bundesrat Maurer – der Bundesrat führe bereits entsprechende Gespräche – wurde das Postulat diskussionslos angenommen. Ein genau gleich lautendes Postulat Maire (sp, NE) (Po. 12.3210) überwies der Nationalrat Mitte Juni.<sup>7</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 30.08.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Mit Beginn des Herbstsemesters 2012 ermöglichte die Universität St. Gallen (HSG) Offizieren und höheren Unteroffizieren die **Anrechnung der militärischen Kaderausbildung durch Kreditpunkte** (ECTS). Damit wurde nach der bereits bestehenden Anerkennung und Anrechnung von weiterführenden Lehrgängen in verschiedenen Fachhochschulen erstmals die Kadergrundausbildung und die praktische Führungstätigkeit in der Schweizer Armee durch eine renommierte Universität anerkannt. Bachelor Studenten konnten fortan nach absolvierter Offiziersschule und Abverdienen sechs Kreditpunkte an ihr Studium anrechnen. Im Masterstudium können Kompaniekommandanten und Stabsoffiziere nochmals bis zu sechs Punkte anrechnen. Höhere Unteroffiziere können bis zu vier Punkte anrechnen. Die HSG setzt als Bedingung dazu eine militärische Qualifikation von mindestens der Note 3 (gut) und ein Papier über militärische Führungsgrundsätze im zivilen Umfeld. Damit erfüllt die HSG auf Initiative der Uni-internen Offiziersgesellschaft als erste Hochschule Forderungen, wie sie aus der Politik bereits mehrfach angeregt wurden.<sup>8</sup>

**MOTION**DATUM: 06.12.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Frühjahr wurde im Ständerat eine Motion Kuprecht (svp, SZ) eingereicht, welche die **militärische Motorfahrerausbildung** betrifft. Diese soll so angepasst werden, dass sie lückenlos für den zivilen Gebrauch verwendbar wird. Der militärische Lastwagenführerausweis reichte seit Inkrafttreten der revidierten Chauffeurzulassungsverordnung (CZV) Anfang September 2009 nicht mehr aus, um für zivile Unternehmen als Berufschauffeur tätig zu sein, da fortan neben der Fahrerlaubnis auch ein Fähigkeitsnachweis erbracht werden musste. Der Motionär sah in der Erweiterung der militärischen Fahrerausbildung eine Chance, den Bedarf an Berufschauffeuren zu decken, was auch der Wirtschaft zugute kommen würde. Der Fähigkeitsausweis sollte als Abschluss der militärischen Fahrerausbildung während der Rekrutenschule erworben werden. In diesem Punkt sah der Bundesrat Schwierigkeiten: Die Zeit während der RS sei einerseits zu knapp und andererseits koste der Fahrausweis pro Rekrut rund CHF 1'000, was in der Summe CHF 1 Mio. übersteigen würde. Entgegen dem ablehnenden Votum von Bundesrat Maurer wurde die Motion im Rat deutlich angenommen. Die SiK des Nationalrates empfahl die Motion in der Folge ebenfalls zur Annahme. Dabei wurden vor allem die Synergien hervorgehoben, welche durch den Vorstoss genutzt werden können. Viel genanntes Argument war die Validierung militärischer Ausbildungen im Zivilleben. In der Schlussabstimmung wurde die Motion schliesslich auch im Nationalrat mit 105 zu 42 Stimmen angenommen.<sup>9</sup>

**ANDERES**DATUM: 12.11.2014  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nicht nur die Militärakademie MILAK an der ETH Zürich wird vom VBS unterstützt, sondern auch das CSS, das **Center for Security Studies**. Im November 2014 hat der Bundesrat entschieden, die Unterstützung des CSS in der Periode 2016 bis 2019 weiterzuführen und hat dafür einen Rahmenkredit von CHF 15.4 Mio. beim Parlament beantragt. Ein kleiner Teil dieser Ausgaben ist für Projekte des Verteidigungsdepartements zur zivilen Friedensförderung vorgesehen. Das Institut hat sich zu einem Kompetenzzentrum für nationale und internationale Sicherheitspolitik entwickelt und leistet im Auftrag des VBS diverse Beiträge an die sicherheitspolitische Forschung, Ausbildung und Diskussion im In- und Ausland; so die Ausführungen der Regierung. Zwar ist der beantragte Umfang der Unterstützung etwas geringer als bisher, jedoch bleibt sichergestellt, dass das CSS die für das VBS wesentlichsten Aufgaben weiterführen kann. Aufgrund des 2014 beschlossenen Konsolidierungs- und Aufgabenüberprüfungspakets muss jedoch auch hier auf gewisse Dienstleistungen in Zukunft verzichtet werden.<sup>10</sup>

**MOTION**DATUM: 20.09.2016  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nationalrat Caroni (fdp, AR) hatte im Juni 2015 und damit noch vor seiner Wahl in den Ständerat eine Motion eingereicht, mit der der Bundesrat beauftragt werden soll, rechtliche Grundlagen zu schaffen, damit **Angehörigen der Armee Arbeitszeugnisse** für ihre geleisteten Dienste ausgestellt werden können. Darin sah der Motionär – selbst Fachoffizier im Rang eines Majors – eine Stärkung der Vereinbarkeit von Beruf und Militärdienst. Es gelte zudem eine Ungerechtigkeit gegenüber Zivildienstleistenden auszumerken, die für ihre Dienstleistungen Zeugnisse erhalten. Der administrative Aufwand wurde von Caroni selbst als klein eingeschätzt, da ohnehin militärische Qualifikationen erstellt werden und diese Dokumente mit wenig Aufwand so gestaltet werden könnten, dass sie gegenüber zivilen Arbeitgebern verwendet werden können.

Der Bundesrat war nicht ganz gleicher Meinung. Zwar teilte er den Grundsatz, dass Militärdienst und Erwerbstätigkeit vereinbar sein sollen und dies ein wichtiges Prinzip der Milizarmee sei, er beantragte jedoch mit Verweis auf bereits bestehende Möglichkeiten die Ablehnung der Motion. Bereits zum Zeitpunkt deren Einreichung konnten Armeeangehörige Leistungsnachweise verlangen, mit denen ein Zusammenhang zwischen militärischer Ausbildung und zivilen Fähigkeiten hergestellt wird. Den Absolventinnen und Absolventen der höheren Kaderausbildung beispielsweise würden solche Dokumente bereits ausgehändigt. Entgegen der Einschätzung des Motionärs zeigte sich der Bundesrat besorgt über den Aufwand einer Anpassung des Qualifikationswesens, der in "keinem Verhältnis zum allfälligen Nutzen" stehe.

Das von Corina Eichenberger (fdp, AG) übernommene Geschäft wurde in der Herbstsession 2016 im Nationalrat behandelt und angenommen. Der Aargauer Liberalen gelang es, das Anliegen durchzubringen, indem sie die Vereinbarkeit von Beruf und Militärlaufbahn als zentral bewarb. Arbeitszeugnisse könnten sich zudem als Anreiz positiv auf die Motivation der Dienstleistenden auswirken. Verteidigungsminister Parmelin schaffte es nicht, die ablehnende Haltung der Regierung hinreichend zu verteidigen. Mit 114 Ja-Stimmen gegen 71 Nein wurde die Motion an den Ständerat übergeben.<sup>11</sup>

#### MOTION

DATUM: 13.03.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Ob **Angehörigen der Armee Arbeitszeugnisse** auszustellen seien, musste der Ständerat im Frühjahr 2017 beurteilen. Nachdem der Nationalrat die Motion Caroni (fdp, AR) angenommen hatte, gab es in der kleinen Kammer Gegenwind. Nicht jedoch materiell: Die Motion wurde abgelehnt, weil in der Zwischenzeit die Forderungen soweit erfüllt werden konnten, dass der Motionär selbst – inzwischen Ständerat – anerkannte, dass die Motion hinfällig geworden sei. SiK-Sprecher Baumann (cvp, UR) referierte im Saal über die Neuerungen, die im Rahmen der WEA umgesetzt werden. Für Armeekader werden künftig sogenannte Bildungs- und Kompetenznachweise ausgehändigt, in denen die im Dienst erlernten Selbst- und Sozialkompetenzen festgehalten werden. Es handelt sich also dabei bereits um einen Leistungsnachweis im Sinne eines Arbeitszeugnisses. Mit 9 zu 0 Stimmen und 2 Enthaltungen wurde von der Kommission beantragt, die Motion abzulehnen. Kurz kam noch der Motionär selbst zu Wort. Er stellte fest, dass eine gesetzliche Grundlage fehle. Arbeitszeugnisse würden zwar grundsätzlich ausgestellt, aber im Gegensatz zum Zivildienstbereich, wo das Ausstellen von Arbeitszeugnissen gesetzlich verankert ist, fehle eine entsprechende Bestimmung im Bereich der Militärgesetzgebung. So wollte Caroni (fdp, AR) denn vom Verteidigungsminister wissen, ob eine solche Norm nicht noch in die Ausführungsgesetzgebungen der WEA eingefügt werden könnte. Parmelin teilte die Ansicht Caronis und wollte beim VBS abklären lassen, ob dies auch tatsächlich in die entsprechende Verordnung einfließen würde. Er zeigte sich ebenfalls überzeugt, dass eine solche Vorgabe gemacht werden müsste. Daraufhin gab es keine Reaktionen mehr und das Geschäft konnte als abgelehnt ad acta gelegt werden.<sup>12</sup>

#### Militäreinsätze

#### VERWALTUNGSAKT

DATUM: 15.03.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Le Groupe de la planification étudie l'introduction de la **langue anglaise** dans l'armée suisse. Afin de pouvoir **communiquer plus facilement avec les armées étrangères dans le cadre du PPP**, des cours d'anglais devraient effectivement être dispensés dès 2003 au plus tard. Cette mesure serait accompagnée d'un alignement des procédures de commandement helvétiques sur celles de l'OTAN. Dans cette optique, quelques centaines d'officiers suisses devraient être envoyés à l'étranger pour se former.<sup>13</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.11.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Plusieurs exercices impliquant une ou plusieurs armées étrangères se sont déroulés lors de la période sous revue. Notamment, 1'100 soldats de l'armée suisse et 400 de l'armée française se sont livrés à un exercice « **Léman 99** » de simulation de catastrophe dans le région genevoise. Les forces aériennes suisses, françaises et autrichiennes ont également collaboré pendant cinq jours dans le cadre d'un exercice intitulé « **Amadeus 99** » visant à surveiller en commun l'espace aérien et 71 soldats de char ont effectué un **cours de répétition en Suède**. Un exercice d'état-major helvético-autrichien (**Rheintal 99**) a également mobilisé 500 militaires en Suisse orientale et six avions de chasse F-16 hollandais sont venus durant une semaine s'entraîner en Suisse avec les F/A-18. L'ASIN a protesté contre cette augmentation des activités de la Suisse avec l'étranger.<sup>14</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.05.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Les armées suisses et françaises ont procédé à un échange de troupes blindées** dans le cadre d'un cours de répétition en terrain non traditionnel. Une compagnie de chars 18 appartenant à la brigade blindée 1 est partie dans la Marne durant une vingtaine de jours. 12 chars Léopard et une septantaine d'hommes ont ainsi pu réaliser un exercice sur une zone d'engagement plus vaste que celle rencontrée en Suisse. De leur côté, les troupes françaises se sont installées durant deux semaines sur la place d'armes de Wicheln (SG) et de Hinterrhein (GR). Cette coopération, totalement inédite dans le cadre d'une instruction, a soulevé les **critiques de l'ASIN** qui y a vu un plébiscite insidieux en faveur de l'armement des troupes suisses à l'étranger.<sup>15</sup>

## Militärorganisation

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 03.07.1990  
BRIGITTE CARETTI

**Adoptée par les deux Chambres**, la révision partielle de la loi sur l'organisation militaire (OM) introduira toute une série de mesures dont la plus importante réside dans la **suppression du service complémentaire**. Subséquemment, l'incorporation différenciée sera mise en oeuvre ainsi qu'une nouvelle réglementation des inspections (passant de neuf à trois) et l'inscription dans la loi du droit de plainte du militaire. Si les Conseils refusèrent tous deux la mention, dans la norme, d'un contrôle de sécurité dans le domaine militaire, une divergence apparut néanmoins quant à la dénomination de la fonction d'officier confiée à un soldat ou à un sous-officier ayant des connaissances particulières. Après avoir initialement proposé l'intitulé «fonction d'officier», le Conseil des Etats se rallia à la version choisie par la grande chambre, à savoir celle d'«officier spécialiste».

Les débats au Conseil national ne furent néanmoins pas dépourvus de critiques, le groupe socialiste ayant proposé, sans succès, le renvoi du projet au Conseil fédéral. L'estimant insuffisant, il demanda au gouvernement une révision fondamentale de l'OM, comprenant, par exemple, la suppression de la justice militaire en temps de paix, l'abandon de l'obligation de grader, l'interdiction d'utiliser l'armée afin de contrôler l'ordre intérieur, la création d'un véritable service civil et un accès facilité au service sans arme. Cependant, comme elle estima que le projet contenait aussi des points positifs, la fraction socialiste, par la suite, ne le combattit pas. Les deux propositions de la députée Leutenegger-Oberholzer (pe, BL) visant à supprimer les tirs obligatoires hors service et l'encouragement fédéral à l'instruction militaire préparatoire des jeunes furent rejetées.

La révision complète de l'arrêté concernant la formation des officiers fut également adoptée par le parlement.<sup>16</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 16.10.1990  
BRIGITTE CARETTI

Le programme des constructions 1990 se caractérise par **une nouvelle orientation puisqu'il concerne en priorité des réalisations servant directement à la troupe**. Ainsi, des CHF 370 millions attribués par les deux Conseils, 33% sont destinés aux ouvrages de combat, 20% à cinq projets de logistique et 41% aux constructions en faveur de l'instruction (Dans ce crédit sont également compris CHF 8 millions au titre de la protection de l'environnement et 9.73 millions de crédits additionnels).<sup>17</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 08.05.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil national a adopté le postulat Brügger** (ps, FR), souhaitant généraliser l'utilisation de techniques de simulation pour l'instruction de la troupe. A ce sujet, le commandant de corps Rolf Binder s'est prononcé en faveur d'une extension de l'utilisation des simulateurs; ceux-ci sont silencieux, ne polluent pas l'air, économisent les munitions et permettent de pallier le manque d'instructeurs, en particulier en ce qui concerne les armes sophistiquées.<sup>18</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

**La grande chambre a transmis trois postulats Fierz** (pe, BE) (Po. 91.3255, 91.3265 & 91.3266) concernant la réforme de certains modes de fonctionnement de l'armée. Le premier demande d'examiner l'importance du temps perdu dans les écoles de recrues et les cours de répétition, et d'essayer de remédier à ce problème. Le second propose d'étudier la formation militaire afin d'éliminer les formes en usage ainsi que les types d'entraînement désuets ne correspondant plus à notre époque. Le troisième vise à améliorer la formation et la préparation par une prolongation des écoles de sous-officiers et des cours de cadre, et une réduction de la durée des cours de répétition et des écoles de recrue.<sup>19</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 29.02.1992  
SERGE TERRIBILINI

Alors que les femmes bénéficient de **nouvelles possibilités au sein du SFA** (port du pistolet, accès à des écoles masculines) et que d'importantes campagnes d'information ont été mises sur pied, **le nombre de nouvelles inscriptions a poursuivi sa chute**. Il a connu son niveau le plus bas en 1991 avec 52 candidatures, contre 97 en 1990 et 650 en 1981. Selon le brigadier Eugénie Pollack, chef du SFA, cette évolution provient, d'une part, de la nouvelle situation internationale et, d'autre part, de la récession économique, les absences militaires devenant un handicap professionnel.<sup>20</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 05.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, **le DMF a décidé de mettre sur pied en 1993 une école de recrues mixte** dans laquelle des appelés des deux sexes appartenant à des troupes de transmission et de transport suivront une formation commune. Une expérience de ce type, tentée en 1992, a donné des résultats satisfaisants.<sup>21</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 20.10.1992  
SERGE TERRIBILINI

Une **école militaire rattachée à l'EPFZ a commencé à dispenser ses cours en 1992**. Une première volée de 28 élèves, tous officiers et bacheliers, ont entamé leur formation. Au terme de leurs six semestres d'études, il recevront un diplôme de niveau universitaire. Le but de cette école est de créer de futurs instructeurs pouvant s'inscrire dans le cadre d'une armée modernisée par la réforme Armée 95 et reposant sur de nouvelles orientations; c'est ainsi que des cours de psychologie et de comportement social sont prévus.<sup>22</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 21.11.1992  
SERGE TERRIBILINI

**Une ligne téléphonique a été mise à la disposition des recrues en 1992 afin qu'ils puissent faire part de leurs problèmes et recevoir des conseils**. Seuls 85 appels ont été enregistrés durant l'été; à l'autre bout du fil se trouvait le brigadier Johanna Hurni, ex-chef du SFA.<sup>23</sup>

POSTULAT  
DATUM: 18.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil national a transmis le postulat Keller** (pdc, AG) priant le gouvernement de prendre des mesures en vue de promouvoir auprès des jeunes l'avancement dans l'armée.<sup>24</sup>

BERICHT  
DATUM: 10.02.1993  
MARIANNE BENTELI

Der schwere **Handgranatenunfall** vom Juli 1992 in einer RS in Luzern, bei dem zwei Korporale das Leben verloren, **ist auf menschliches Versagen zurückzuführen**. Der militärische Untersuchungsrichter schloss in seinem Schlussbericht technische Defekte aus. Direkt nach dem Unfall hatte der Ausbildungschef der Armee den Einsatz der beiden beteiligten Granaten EUHG 85 (Übungsmunition) und HG 85 (Kriegsmunition) gestoppt und die EUHG 85 erst nach einem Zwischenbericht, welcher einen technischen Defekt mit hoher Wahrscheinlichkeit ausschloss, wieder freigegeben. Die HG 85 wird aber auch nach Vorliegen des Schlussberichts in der Ausbildung nicht mehr verwendet.<sup>25</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 27.03.1993  
MARIANNE BENTELI

**Im März ereigneten sich erneut zwei Unfälle mit einer EUHG 85, einer davon mit tödlichem Ausgang für einen WK-Soldaten**. Der andere Unfall geschah während eines Theoriekurses für Berufsmilitär. Einer der Teilnehmer manipulierte eine EUHG 85 in der Meinung, es handle sich um ein inaktives Ausstellungsmodell. Der Ausbildungschef der Armee verbot daraufhin die Verwendung der EUHG 85 für die theoretische Ausbildung. Von einem generellen Moratorium für den Einsatz dieser Granate, wie dies die Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates diskutiert hatte, wollte er allerdings absehen. Die Kommission für militärische Landesverteidigung stützte den Entscheid des Ausbildungschefs. Auch die Sicherheitspolitische Kommission der grossen Kammer schloss sich schliesslich dieser Sicht der Dinge an.<sup>26</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 15.04.1993  
MARIANNE BENTELI

**Erstmals wurden an verschiedenen Orten in der Schweiz gemischtgeschlechtliche Rekrutenschulen durchgeführt**. In Burgdorf (BE) wurden junge Frauen an der Seite ihrer männlichen Kameraden zu Fahrerinnen für leichte Motorfahrzeuge ausgebildet, in Bülach (ZH) rückten weibliche Übermittlungstruppen ein. Zudem können die MFD-Angehörigen seit dem Berichtsjahr das Tragen einer Waffe beantragen. 50% der diensttuenden Frauen und 90% der Rekrutinnen stellten einen entsprechenden Antrag. Ab 1994 sollen auch gemischte Unteroffiziersschulen eingeführt werden.<sup>27</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 05.05.1993  
MARIANNE BENTELI

Zeitungsmeldungen, wonach die Armee inskünftig die Rekruten in leistungsfähige und -willige A- und weniger begabte bzw. motivierte B-Soldaten einzuteilen gedenke, wurden vom Ausbildungschef der Armee, Jean-Rodolphe Christen, dementiert. Dennoch will die Armee analog zum zivilen Ausbildungsbereich **in Zukunft gute Leistungen besser honorieren und Spezialisten vermehrt fördern**. Als Beispiel nannte Christen das Pilotprojekt «Gebirgsspezialisten-RS», welches Ende Winter in Andermatt anlief.<sup>28</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 09.07.1993  
MARIANNE BENTELI

**Nach einjährigem Bestehen konnte das «RS-Sorgentelefon» eine erste Bilanz ziehen.** Rund 150 Rekruten oder Angehörige ersuchten in diesem Zeitraum um Hilfe und Auskunft. Bei den geschilderten Problemen stand offenbar der Zwang zum «Weitermachen» im Vordergrund. Das Sorgentelefon soll bis zur Errichtung einer Ombudsstelle weitergeführt werden. Im April bekam das «RS-Sorgentelefon» zivile Konkurrenz, als kirchliche Kreise, Jugendorganisationen und Beratungsstellen für Militärverweigerer ein eigenes Kontakttelefon einrichteten.<sup>29</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 24.09.1993  
MARIANNE BENTELI

In Locarno-Magadino (TI) wurden **erstmalig Frauen zu einer Militärpiloten-RS inklusive Unteroffiziersschule zugelassen**. Die Frauen erhielten innerhalb von 18 Wochen die gleiche Fliegerausbildung auf PC-7-Maschinen wie ihre männlichen Kollegen. Nach einer weiteren Ausbildungsphase werden die Frauen vorerst nur Transporthelikopter fliegen, da sie laut Militärgesetz nicht bei Kampfhandlungen eingesetzt werden dürfen.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.10.1993  
MARIANNE BENTELI

**Ende Oktober inspizierten vier deutsche Offiziere im Rahmen der KSZE die Übungstätigkeit der Schweizer Armee.** Dies war die erste Inspektion dieser Art auf schweizerischem Territorium.<sup>31</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 01.11.1993  
MARIANNE BENTELI

**Die Soldatenkomitees (SK), die während rund 20 Jahren den «direkten Widerstand in der Armee» gefördert hatten, lösten sich mangels Perspektive in ihrer bisherigen Form auf.** Die ersten SK wurden zu Beginn der siebziger Jahre gegründet. Ihre Aktivisten trugen «Missstände» in der Armee an die Öffentlichkeit und organisierten Aktionen zum Beispiel für die Fünftageweche, für mehr Ausgang und gegen den Zwang zum «Weitermachen». Sehr aktiv waren die SK auch zu Beginn der achtziger Jahre. Als zentrales Anliegen wurde nun die Abschaffung des Wachdienstes mit Kampfmunition bezeichnet. Mitte der achtziger Jahre wurde es ruhiger um die SK; schliesslich überlebten nur die Organisationen in Basel, Bern und Zürich.<sup>32</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 13.11.1993  
MARIANNE BENTELI

Im Bestreben, die Truppeninformation in der «Armee 95» zu verbessern, hiess das EMD die Leitlinien für ein neues Konzept des Truppeninformationsdienstes (TID) gut, welches vorsieht, dass **Kommunikationsschulung fester Bestandteil der Kaderausbildung wird**. Die Information der Armeeangehörigen wird zur permanenten Führungsaufgabe erklärt, weshalb die Einheitskommandanten bei ihren Informations- und Kommunikationsaufgaben professionell unterstützt werden sollen. Kernstück der Reform des TID ist ein neu aufzustellender Verband mit Spezialisten aus den Ressorts Dokumentation, Information und Kommunikationsschulung, um so vermehrt ziviles Wissen zu nutzen.<sup>33</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 24.01.1994  
SERGE TERRIBILINI

Selon une étude de l'EPFZ menée auprès d'une centaine de chefs du personnel, **le rôle de la carrière militaire dans la trajectoire professionnelle civile perdrait de son importance**. Si la capacité de commandement acquise à l'armée n'est pas remise en cause, les absences répétées qu'exige l'accomplissement du service sont de plus en plus considérées comme un handicap.<sup>34</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 17.06.1994  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil national a transmis le postulat Pini** (prd, TI) qui demande au Conseil fédéral de prendre diverses mesures visant à revaloriser le rôle actif des cadres de l'instruction militaire, notamment en fonction des nouveaux concepts de défense contenus dans le projet Armée 95.<sup>35</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 05.10.1994  
SERGE TERRIBILINI

**L'examen pédagogique des recrues**, effectué lors du recrutement et ayant pour but de tester les connaissances des jeunes gens astreints au service militaire, **a été fortement remis en cause**. La contestation a été provoquée par une des conclusions de l'enquête menée sur les résultats de 1991 prétendant que les recrues ayant le mieux réussi les examens sont celles dont la mère n'exerce pas de profession. D'aucuns, en particulier les milieux féministes, ont contesté l'existence d'un tel phénomène et ont mis en doute la validité scientifique de ces enquêtes. Le principal problème résiderait, selon eux, dans le manque de représentativité de la population interrogée, où l'absence de femmes a été mise en évidence. Lors des débats sur l'organisation de l'armée, Ursula Hafner (ps, SH) a tenté, au sein de la commission du Conseil national, de faire supprimer la disposition prévoyant la mise en place des examens pédagogiques des recrues et a suggéré que les moyens ainsi libérés soient affectés à une recherche portant sur l'ensemble de la jeunesse en Suisse. Bien que rejetée, cette proposition a été reprise en plénum par Pia Hollenstein (pe, SG). Là aussi, le refus fut large. Au niveau de l'administration fédérale, il a cependant été précisé que des efforts seront consentis pour augmenter la représentativité de ces examens, notamment en étudiant la possibilité d'interroger des hommes non-astreints au service et des jeunes femmes.<sup>36</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 11.10.1994  
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre de la concrétisation de la réforme Armée 95, **le DMF a présenté le nouveau règlement de service (RS 95)**. Comme le précédent, celui-ci comprend les informations essentielles sur les bases juridiques et l'organisation de l'armée ainsi que sur les obligations des militaires, leurs droits et devoirs. Le chef de l'instruction, J.-R. Christen, a tenu à insister sur le fait que ce règlement se veut conçu selon les principes d'une conduite des hommes «à visage humain» et doit être vu comme une «charte du soldat», ce qui signifie notamment que les militaires doivent être responsabilisés et informés sur leur action et que la communication avec les échelons supérieurs doit être améliorée.<sup>37</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 10.11.1994  
SERGE TERRIBILINI

La réforme Armée 95 a profondément touché le SFA, en ce sens que ce dernier est aboli en tant qu'entité indépendante; dans un souci d'égalité des sexes, **les femmes seront en effet désormais entièrement intégrées dans l'armée**. Elles effectueront leur service militaire avec les hommes et appartiendront aux différentes armes, disposant des mêmes droits et obligations que leurs homologues masculins. Par ailleurs, la durée du service sera prolongée, l'école de recrues passant de quatre à huit semaines. Le total de jours obligatoires à effectuer (300) et la durée d'instruction des cadres seront sensiblement identiques à ceux des hommes.<sup>38</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.02.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

La réforme Armée 95 a apporté son lot d'**innovations au niveau de l'instruction** également. Parmi celles-ci, les officiers et sous-officiers devront désormais faire preuve de plus de souplesse, considérer leurs subordonnés comme des individus autonomes, ainsi que **soigner particulièrement la communication et la motivation des soldats**. Le service de l'information à la troupe a également été repensé. Enfin, de nouveaux moyens didactiques ont été introduits (vidéo, simulations sur ordinateurs). Cette réforme de l'instruction a par ailleurs suscité un certain nombre de problèmes: parmi ceux-ci, le fait que les caporaux soient absents lors des trois premières semaines de l'école de recrue a créé une surcharge de travail pour les chefs de sections durant cette période et a posé des problèmes d'autorité lors de l'arrivée des caporaux.<sup>39</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 22.02.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**L'entrée en vigueur de la réforme Armée 95 a signifié la fin du SFA** en tant qu'entité distincte. Les soldats de sexe féminin sont désormais mélangés à leurs pairs masculins. Certaines différences demeurent néanmoins: les militaires féminins ne sont armés qu'à titre volontaire et, le cas échéant, uniquement d'un pistolet. De plus, seules les missions qui n'impliquent pas une activité de combat s'étendant au-delà de la défense personnelle et de celle de personnes qui leur ont été confiées (par exemple, la défense de patients) leur sont ouvertes. Enfin, il est à noter que cette intégration n'a pas posé de problèmes relatifs au bon déroulement de la vie militaire.<sup>40</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 01.08.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**Le Conseil fédéral a présenté son message concernant la réforme du DMF.** Le projet gouvernemental prévoit principalement une réduction d'effectifs dans l'administration militaire ainsi qu'une restructuration de l'organigramme du DMF. En ce qui concerne la diminution des effectifs, le but poursuivi est celui d'augmenter l'efficacité de l'administration militaire, notamment en concentrant en des lieux uniques certains domaines, qui, du fait de leur dispersion actuelle, sont à l'origine de multiples redondances au sein du département. Les suppressions de postes seront particulièrement importantes et à la mesure de la réduction d'un tiers des effectifs d'Armée 95. Les secteurs industriel et de l'entretien seront les premiers touchés puisque ce n'est pas moins de 3'300 emplois – soit une baisse de 23% – qui devront être supprimés d'ici à l'an 2000. Cette cure d'amaigrissement signifiera également la fermeture de 35 des 95 entreprises industrielles et autres ateliers, ainsi que la réduction du nombre de sites d'exploitation de 177 à 148. Le canton de Berne (1'400 emplois supprimés) et la Suisse orientale seront plus particulièrement affectés par ces mesures, le Conseil fédéral ayant eu comme souci d'épargner prioritairement les régions déjà gravement touchées par la crise, à savoir la Suisse romande et le Tessin.

Au sujet du **nouvel organigramme** du DMF, le gouvernement a finalement opté pour une articulation composée de quatre grands pôles: l'Etat-major général (ex-Groupement de l'état-major général), les Forces terrestres (ex-Groupement de l'instruction), les Forces aériennes (ex-Commandement des troupes d'aviation et de défense contre avions) et le Groupement de l'armement. En effet, conformément à la tradition militaire helvétique réfractaire à une concentration monocratique du pouvoir, le Conseil fédéral a renoncé à regrouper l'instruction et l'engagement sous l'autorité du seul chef de l'Etat-major, préférant une variante distribuant plus également le pouvoir et, de ce fait, plus à même de garantir un contrôle politique du DMF. Le gouvernement a par ailleurs cherché à pallier à certains défauts inhérents à la structure de commandement et à la répartition des compétences actuelle. Ainsi, pour permettre au chef de l'Etat-major d'assurer sa fonction de direction de manière plus efficace, le gouvernement a tenu à simplifier la structure de son groupement, en diminuant le nombre d'échelons hiérarchiques. De plus, le chef de l'Etat-major verra ses compétences réduites et sera chargé avant tout de définir la doctrine générale de l'armée ainsi que de traduire les directives politiques du gouvernement en directives militaires. En outre, pour remédier à l'absence de continuité du régime actuel entre les situations ordinaire et extraordinaire, il commandera l'armée dans les premiers temps de l'engagement jusqu'à l'élection d'un général. Le chef des Forces terrestres sera, pour sa part, responsable de l'instruction non seulement dans les écoles de recrue, mais également dans les cours de répétition (à l'exception de l'instruction des Forces aériennes), et ce afin d'améliorer l'unité de doctrine et la coordination dans le domaine de l'instruction entre les écoles et les corps d'armée. Le chef des Forces terrestres (ainsi que celui des Forces aériennes) disposera par ailleurs désormais de ses propres moyens logistiques et de sa propre infrastructure afin de garantir une instruction adéquate. Au sujet des Forces aériennes, le projet du gouvernement prévoit que celles-ci jouissent également de compétences non seulement dans le domaine de l'instruction mais également dans celui de l'engagement, ce qui accroîtra l'autonomie indispensable à cette arme. Enfin, le Groupement de l'armement sera chargé de la recherche, du développement et de l'acquisition du matériel sur la base des données du chef de l'Etat-major.<sup>41</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.10.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**Le parlement a adopté facilement cette réforme.** La seule récrimination a concerné les 30 millions d'honoraires versés à une firme allemande pour les conseils prodigués. Le chef du DMF a répondu que cette somme devait être comparée aux CHF 300 à 400 millions d'économies annuelles que le DMF pourra faire dès l'an 2000, entre autres grâce aux recommandations formulées par cette société.<sup>42</sup>

**MOTION**

DATUM: 06.10.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**Le Conseil national a transmis comme postulat une motion Bonny** (prd, BE) demandant au gouvernement de prendre des mesures efficaces afin de lutter contre les nombreux abus commis en matière d'exemption du service militaire.<sup>43</sup>

**MOTION**

DATUM: 16.09.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**Le Conseil national a transmis comme postulat une motion Fehr** (udc, ZH) (Mo. 96.3153) demandant au gouvernement de prendre un ensemble de mesures afin d'améliorer la formation des militaires. Parmi celles-ci, le motionnaire enjoint le Conseil fédéral de combler les lacunes d'effectifs du corps des instructeurs d'ici à la fin de l'année 1998. De concert avec l'exécutif, la majorité des députés a estimé que la forme moins contraignante du postulat était préférable dans la mesure où les délais prévus dans la motion ne pouvaient être tenus. La grande chambre a en revanche **rejeté une motion Seiler** (udc, BE) (Mo. 95.3070) demandant que les services accomplis dans le cadre des corps de sapeurs-pompiers figurent dans le livret de service. La majorité des députés a estimé que la base légale nécessaire pour une telle mesure faisait défaut, la loi ne reconnaissant pas que les services accomplis au sein des pompiers constituent un service de substitution aux devoirs militaires.<sup>44</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 28.10.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

L'association faitière «**Arbeitsgemeinschaft für eine wirksame und friedensicherende Milizarmee**» a formulé certaines critiques à l'égard d'Armée 95. Dénonçant notamment des carences dans le domaine de l'encadrement des recrues, les représentants de l'association ont demandé qu'il ne soit plus possible pour les commandants de compagnie de fractionner leur paiement de galons, cette pratique impliquant que le commandement n'est pas assuré par une seule et même personne durant les écoles de recrue. Ils ont également exigé que les caporaux soient à nouveau présents dès le début de l'école de recrue et non uniquement après trois semaines. Réagissant à ces critiques, le chef du DMF a annoncé notamment que des caporaux effectuant des cours de répétition seront présents pendant les trois premières semaines dès 1997.<sup>45</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 22.11.1996  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

**La presse helvétique s'est fait l'écho** d'exercices de combat pratiqués lors de cours de répétition qui ont suscité la critique tant de la part de l'opinion publique que des chefs du DMF. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'armée (LAAM) qui prévoit la mise à disposition de forces armées au service des autorités civiles pour assurer des tâches de maintien de l'ordre, des commandants de compagnie ont en effet organisé des exercices où il était notamment question de contenir des manifestations de cheminots et de paysans ainsi que d'assurer la protection de bâtiments publics face à des chômeurs en colère. Suite à ces événements, **le chef de l'état-major Arthur Liener a édicté une directive** précisant que les scénarii employés lors de tels exercices de combat devraient à l'avenir ne désigner l'ennemi fictif qu'à l'aide de couleurs.<sup>46</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 10.10.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Afin de mieux concilier monde professionnel et vie militaire, **le Conseil national a transmis un postulat Schmid** (udc, BE) invitant le gouvernement à examiner les possibilités de sanctionner par un certificat les formations que reçoivent les cadres de l'armée dans certains domaines (techniques de gestion et de résolution de problèmes, conduite de réunions, etc.). Selon le postulant, il est urgent, si l'on entend maintenir l'attractivité de l'avancement, de valoriser ces compétences sur le marché du travail.<sup>47</sup>

**MOTION**

DATUM: 19.03.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

**Le Conseil national a transmis comme postulat une motion de Franziska Teuscher** (pe, BE) demandant que les cours de sport militaire et les cours alpins soldés facultatifs soient désormais comptés comme jours de service. Dans son intervention, la conseillère nationale a relevé qu'une modification de la loi fédérale allant dans ce sens permettrait de supprimer le statut curieux des jours de service volontaires mais soldés, tout en permettant de faire des économies. Selon elle, cette clarification serait également dans l'intérêt des employeurs de ces soldats «volontaires». Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné qu'il était prêt à examiner cette possibilité, mais qu'il ne désirait pas supprimer le statut volontaire et facultatif de ces activités. Selon lui, dans le cadre du service militaire obligatoire, l'instruction doit avoir la priorité et il rejette l'idée d'y intégrer la totalité du sport militaire. Par ailleurs, le gouvernement a fait savoir que le DDPS avait prévu que les activités hors service (comme les compétitions militaires internationales à l'étranger) soient à l'avenir comptabilisées comme jours de service. Cette mesure devrait entrer en vigueur avec effet rétroactif au

1er janvier 1999.<sup>48</sup>

#### INTERPELLATION / ANFRAGE

DATUM: 23.06.2000  
FRANÇOIS BARRAS

A la Chambre du peuple, le parlementaire Alexander Baumann (udc, TG) a lancé un débat sur un supposé **effritement de neutralité politique au sein du corps des officiers**. Dans ce qu'il a nommé un «endoctrinement politique», le conseiller national a stigmatisé l'aspect partial des présentations et des conférences tenus par les commandants des grandes unités lors de leurs rapports. Au cours de ces présentations, certains discours auraient véhiculés des opinions sur la ligne politique à adopter, en particulier vis-à-vis du référendum contre les missions à l'étranger des soldats suisses armés. Le Conseil fédéral a rappelé que la liberté d'expression des militaires doit être respectée et ne peut être assimilée à un endoctrinement, même si les opinions émises ne doivent avoir pour but de créer une polémique entre partis.<sup>49</sup>

#### VERWALTUNGSAKT

DATUM: 14.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Le DDPS a lancé au printemps une grande campagne d'information** intitulée : « La sécurité : un avenir assuré » afin de **repourvoir ses rangs en militaires professionnels** (officiers et sous-officiers) et contractuels (un à trois ans d'engagement). La publicité est faite dans les écoles de recrues, celles de cadres, dans le public ainsi que par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone gratuit, en fonction 24 heures sur 24, et d'un site internet. Il s'agit avant tout, avec un budget de CHF 2.5 millions, de présenter les professions et les formations offertes par l'armée, cela afin de faire passer l'effectif de l'encadrement professionnel des forces terrestres et aériennes de 1800 à 3500 instructeurs. Les militaires contractuels se verront offrir, dans un cadre légal relativement rigide cependant, des conditions de travail aussi attrayantes que possible. Pour les officiers, la formation d'un ou trois ans suivie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich leur donnera un titre de « Bachelor en sciences politiques » reconnu sur le plan international. Les sous-officiers seront formés à l'école des sous-officiers de carrière d'Herisau. La réforme Armée XXI a pour conséquence une complexification de l'instruction. De plus, les effectifs globaux et la durée du service seront réduits. Toutes ces modifications rendent le système traditionnel de paiement de galons inopérant et obligent l'armée à rechercher des cadres qualifiés. Les militaires contractuels seront avant tout affectés à l'instruction de base, des officiers et sous-officiers de milice devraient se charger de l'encadrement après l'Ecole de recrue.<sup>50</sup>

#### VERWALTUNGSAKT

DATUM: 28.05.2003  
ROMAIN CLIVAZ

C'est à la fin du mois de mai, après la votation populaire, que **le chef de l'Etat-major Christophe Keckeis a annoncé l'impact des restrictions budgétaires imposées par la Confédération**. Cette diminution des moyens, de CHF 4.3 milliards à 4 milliards selon des estimations, allait particulièrement toucher la formation, avec une diminution du nombre des instructeurs professionnels (de 5300 prévus à 4500). Il a également estimé que ces économies ne pourraient se faire sans licenciements, malgré le gel des engagements et de nombreuses mises à la retraite anticipée.<sup>51</sup>

#### BERICHT

DATUM: 17.01.2007  
ELIE BURGOS

Le DDPS a annoncé que la **part de militaires en service long** a augmenté de 60% **en 2006** par rapport à l'année précédente: elle a atteint 11% contre 7% en 2005. La grande majorité des militaires en service long a été engagée pour la protection des ambassades.<sup>52</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.07.2007  
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a adopté le programme 2007 de **coopération militaire internationale en matière de formation**. Ce programme prévoit des exercices dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Grèce et en Suisse.<sup>53</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.03.2008  
ELIE BURGOS

En mars, le Conseil fédéral a présenté son **message concernant la modification de la législation militaire** (loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM ; projet 1) et loi sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA ; projet 2)). Le projet présenté tient compte de l'ensemble des problèmes, des expériences et des développements qui ont été enregistrés depuis le milieu des années 90. Par cette première révision d'envergure de la LAAM, le Conseil fédéral veut régler désormais tout ce qui a trait à l'instruction et à l'engagement des militaires à l'étranger (introduction de l'obligation de suivre une instruction à l'étranger pour les militaires de milice et obligation de suivre une

instruction et d'effectuer un engagement à l'étranger pour le personnel militaire), à la procédure d'approbation parlementaire en cas de service de promotion de la paix et de service d'appui, et aux activités commerciales des services de l'administration militaire. Les développements dans le domaine de la protection des données – notamment l'exigence de disposer de bases légales formelles pour des systèmes d'information traitant de données personnelles et de profils de la personnalité particulièrement dignes d'être protégés – ont donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale: la loi fédérale sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA).<sup>54</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 07.03.2008  
ELIE BURGOS

Ce projet comporte **plusieurs éléments centraux**: l'attribution au Conseil fédéral de la compétence de conclure avec l'étranger des accords relatifs à l'instruction de troupes étrangères à l'étranger; le renoncement à la prolongation des cours de répétition à l'étranger; l'obligation d'instruction à l'étranger pour les militaires de milice reste exceptionnelle et n'intervient que si le but de l'instruction ne peut être atteint en Suisse; la liberté laissée au militaire en service long de choisir jusqu'à la fin de son école de recrues s'il désire effectuer des engagements à l'étranger: il doit ensuite se prononcer pour ou contre tout engagement à l'étranger et se tenir à cette décision; nécessité d'obtenir l'approbation du parlement pour les services d'appui et les engagements armés de promotion de la paix; renoncement aux engagements non armés de promotion de la paix (un mandat de l'ONU ou de l'OSCE doit donc rester la base nécessaire sur laquelle reposent de tels engagements). Le projet propose encore que la surveillance par des militaires des représentations suisses à l'étranger ne soit, en principe, plus obligatoirement soumise à l'approbation du Parlement (une consultation préalable de la Délégation des commissions de gestion est proposée); l'engagement de moyens militaires de surveillance au bénéfice des autorités civiles ou le but de l'utilisation de tels systèmes ont, en particulier, fait l'objet de définitions limitatives. Une approbation du DDPS pour des engagements de portée politique particulière et un rapport annuel sur de tels engagements à l'intention des commissions de la politique de sécurité de l'Assemblée fédérale ont d'ailleurs été prévus.<sup>55</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 13.06.2008  
ELIE BURGOS

Dix militaires d'une compagnie de sûreté du transport aérien ont été victimes d'un **accident de canot sur la rivière Kander**, à Wimmis (BE) au mois de juin. Quatre soldats ont été repêchés morts et un porté disparu. Afin d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise, le chef de l'armée, Roland Nef, a décidé trois jours plus tard d'interdire avec effet immédiat tous les exercices n'ayant pas de lien direct avec la mission centrale de l'instruction.<sup>56</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 15.09.2008  
ELIE BURGOS

Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière sur ces deux projets a été très discutée. Le rapporteur de la commission, Bruno Frick (pdc, SZ), et d'autres intervenants ont notamment insisté sur le fait que ce projet répondait uniquement à des considérations liées à la politique de sécurité et qu'il n'avait rien à voir avec les problèmes entourant le retrait du chef de l'Armée («affaire Nef»; voir ici). Lors de l'examen du projet 1 (LAAM), le Conseil des Etats s'est rallié à la position du Conseil fédéral, créant plusieurs divergences par rapport au Conseil national. Il a approuvé, sans opposition aucune, deux points sensibles: la possibilité de contraindre des militaires professionnels à participer à des engagements à l'étranger et celui d'obliger les soldats de milice à effectuer leurs cours de répétition obligatoires à l'étranger. Contrairement au Conseil national, il s'est également montré favorable à ce que les engagements pour la promotion de la paix à l'étranger qui demandent l'intervention de plus de 30 militaires requièrent l'approbation du Parlement lorsqu'ils durent plus de 6 mois (et non lorsqu'ils durent plus de 3 semaines comme le souhaitait le Conseil national). Les sénateurs ont également décidé de continuer à autoriser les services d'appui effectués en Suisse. Seule proposition à susciter la controverse au plénum, celle de la majorité de la commission, qui demandait que les cantons et les communes soient pris en considération de manière prioritaire en cas de vente d'immeubles militaires devenus superflus, a finalement été adoptée par 27 voix contre 5. Au vote sur l'ensemble, le premier projet a été adopté par 35 voix contre 4. Concernant la LSIA projet 2, une seule divergence est apparue. Le Conseil des Etats a en effet décidé qu'il était inutile d'instaurer, pour les cas d'urgence, une obligation d'informer a posteriori le DDPS des raisons pour lesquelles une autorisation n'avait pas pu être demandée au préalable, dans la mesure où une demande d'autorisation peut être déposée à n'importe quel moment auprès de ce département; il a ainsi biffé, à l'unanimité, les dispositions ajoutées par le Conseil national. Au vote sur l'ensemble, la LSIA a été adoptée par 29

voix contre 0. Le **Conseil national** s'est finalement rallié à la position du Conseil des Etats sur ce projet. Le projet 2 a ensuite été adopté en vote final, à l'unanimité au Conseil national et par 40 voix contre 1 (et 2 abstentions) au Conseil des Etats.<sup>57</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 01.10.2008  
ELIE BURGOS

Contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil national a adopté, par 138 voix contre 48, un postulat Wasserfallen (prd, BE), qui demandait au gouvernement de procéder à l'examen de la **planification des périodes de service militaire** en tentant d'organiser les écoles de recrues et les cours de répétition en fonction du calendrier des hautes écoles et en introduisant un maximum de flexibilité, afin d'atténuer les inconvénients qui en résultent pour les entreprises et les hautes écoles. Le postulat a été classé dans le cadre de l'examen de développement de l'armée (voir ici).<sup>58</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 09.12.2008  
ELIE BURGOS

Dans le cadre du projet 1 et de **l'élimination des divergences**, le **Conseil national** a maintenu, par 98 voix contre 75, son refus d'autoriser à titre exceptionnel les cours de répétition à l'étranger pour les soldats de milice. Suivant l'avis du Conseil des Etats et de la majorité de sa commission, le Conseil national a par contre décidé, par 93 voix contre 85, que le personnel militaire – c'est-à-dire les militaires de métier et les militaires contractuels – pourrait être tenu d'effectuer des services d'instruction et des engagements à l'étranger dans le cadre du service de promotion de la paix et du service d'appui. Des divergences avec la chambre haute ont subsisté au sujet de l'approbation de ces engagements par l'Assemblée fédérale: le Conseil national a adhéré – avec la voix prépondérante de sa présidente – à la proposition de la majorité, selon laquelle les engagements armés comptant plus de 30 militaires ou de plus de trois mois devraient être approuvés au préalable par les chambres. La possibilité de déléguer au Conseil fédéral les compétences relatives à la poursuite des engagements armés a également été rejetée. Le Conseil national s'est toutefois aligné, par 120 voix contre 54, sur la décision du Conseil des Etats concernant le service d'appui, rejetant au passage une proposition de minorité emmenée par Eric Voruz (ps, VD), qui voulait s'en tenir à la décision initiale du Conseil national (interdiction des services d'appui prévisibles et de longue durée). Les députés ont été sensibles aux arguments de la majorité de la commission, qui a mis en évidence qu'une telle interdiction rendrait impossibles des engagements de l'armée comme ceux accomplis à l'occasion de l'Euro 08, du WEF de Davos ou d'autres sommets internationaux. Concernant l'approbation des services d'appui par le parlement, le Conseil national a maintenu sa décision selon laquelle les services d'appui de plus de trois semaines ou nécessitant la mobilisation de plus de 2000 militaires devraient être approuvés au plus tard lors de la session ordinaire suivant le début de l'engagement. Enfin, il s'est rallié au Conseil des Etats, par 106 voix contre 74, quant à la possibilité de permettre au Conseil fédéral d'astreindre le personnel civil du DDPS à effectuer des engagements à l'étranger.<sup>59</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 10.06.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, les discussions sur le **projet de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM)** présenté au début de l'année précédente ont repris dans le cadre d'une **procédure d'élimination des divergences**. Après la décision du Conseil des Etats de maintenir sa position de l'année précédente, les deux chambres s'opposaient encore sur trois volets du projet. Le Conseil des Etats souhaitait maintenir les cours de répétitions à l'étranger pour certaines formations de troupe tandis que le Conseil national s'y opposait. La chambre des cantons a en outre estimé que l'engagement de militaires à l'étranger pour une durée de plus de trois mois dans le cadre de la promotion de la paix et pour le service d'assistance exigeait une approbation du parlement au plus tard lors de la deuxième séance suivant l'engagement, alors que celle du peuple a considéré que l'aval devait être donné au plus tard lors de la séance suivant l'engagement. Enfin, la chambre haute a jugé que l'engagement de troupes pour protéger les représentations suisses à l'étranger nécessitait la consultation des seuls présidents des CPS (CPS-CN et CPS-CE) et des commissions de politique extérieure (CPE-CN et CPE-CE), quand la chambre basse a estimé que la consultation devait s'adresser à tous les membres de ces mêmes commissions. Les chambres ayant maintenu leur position respective sur ces trois points de désaccord, la convocation d'une conférence de conciliation a été nécessaire. Le Conseil national a rejeté les propositions de la conférence de conciliation par 108 voix contre 63 suivant ainsi une minorité de la CPS-CN soutenue par la majorité des membres des groupes socialistes, verts et UDC. En conséquence, le projet a été liquidé.<sup>60</sup>

**ANDERES**DATUM: 12.06.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Suite aux accidents de la Kander et de la Jungfrau qui ont vu 11 militaires se tuer (voir ici), l'armée a mis en place des **cours de formation de gestion du risque** pour les cadres de l'armée. Les partis de gauche ont estimé que cette réaction n'était pas suffisante ou était sous-développée.<sup>61</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 15.10.2013  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Der im sicherheitspolitischen Bericht und im Armeebericht (beide 2010) skizzierte Prozess der **Weiterentwicklung der Armee** (WEA), wurde im Berichtsjahr von Mitte Juni bis Mitte Oktober in die Vernehmlassung gegeben. Bis 2016 soll die Weiterentwicklung die Rahmenbedingungen setzen, unter jenen die Armee fortan funktionieren soll. Wichtigste Anpassungen betreffen die Einsatzbereitschaft, die Ausbildung sowie die Ausrüstung. Weiter steht das ausgewogene Verhältnis zwischen Mittelaufwand und Leistung im Zentrum der Umsetzung. Wichtigste Eckwerte der Armee ab 2016 sind ein Bestand von 100'000 Armeeingehörigen mit einem Budget von CHF 5 Mrd. jährlich. Neu sollen nur noch zwei und kürzere Rekrutenschulen pro Jahr beginnen und nicht mehr drei. Zudem wird die Gesamtanzahl an Dienstoffizieren reduziert (von 260 auf 225). Für die dienstleistenden Milizsoldaten sollen die Wiederholungskurse noch 13 Tage dauern, statt bisher drei Wochen. Daraus erhofft sich die Armeeführung eine bessere Verträglichkeit zwischen Militärdienst und Arbeitspensum, wie sie in früheren parlamentarischen Vorstössen wiederholt gefordert worden war (siehe hier, hier und hier). Weiter wird in der WEA aufgezeigt, dass zum Erreichen der Ziele in den Bereichen Immobilien, Ausrüstung, Bewaffnung sowie beim Berufspersonal grössere Einschnitte unausweichlich seien. So müssen mehrere Flughäfen aufgegeben, rund ein Dutzend Waffenplätze geschlossen und mehrere Waffensysteme ausser Dienst gestellt werden. Das Leistungsprofil der Armee in Erfüllung des verfassungsmässigen Auftrags wird mit verbesserter Bereitschaft auf die Verteidigungskompetenz fokussiert. Dabei wird zwischen Leistungen für nicht vorhersehbare Einsätze (z.B. Katastrophen oder Terrorbedrohung), Leistungen für vorhersehbare Einsätze (z.B. Konferenzschutz) und Leistungen, die permanent zu erbringen sind (z.B. Wahrung der Lufthoheit) unterschieden. Diese Leistungsziele sollen in absehbarer Zeit auch im Rahmen der Unterstützung ziviler Behörden erfolgen. Hinzu kommt die generelle Absicht, die Kapazität hinsichtlich friedensfördernder Einsätze qualitativ zu erhöhen. Die WEA erfordert eine Reihe von Änderungen in Rechtsgrundlagen über die Armee (das Militärgesetz, das Bundesgesetz über die militärischen Informationssysteme, die Verordnung über die Verwaltung der Armee sowie die Verordnung über die Organisation der Armee). Das Vernehmlassungsverfahren dokumentierte eine grundsätzliche Offenheit gegenüber dem Vorhaben, wenngleich von der Mehrzahl der teilnehmenden Akteure Änderungswünsche geäussert wurden. Eine überdurchschnittlich hohe Anzahl von 93 Einzelpersonen reichte eine von der konservativen Gruppe Giardino entworfene Vernehmlassungsantwort ein, in welcher die WEA vollumfänglich abgelehnt wird. Parteien und Kantone stehen jedoch im Grundsatz hinter der WEA. Die Ämterkonsultation sowie die Publikation der Botschaft des Bundesrates werden 2014 erwartet. Die Umsetzung der WEA wird mit dem politischen Entscheid angestossen und bis 2021 abgeschlossen sein, so die Erwartung des Bundesrates. Für die Zeit danach soll ein für Ende 2014 angekündigter, neuer sicherheitspolitischer Bericht die allgemeine Richtung aufzeigen.<sup>62</sup>

**POSTULAT**DATUM: 16.03.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die SiK des Nationalrates wollte **den Militärdienst attraktiver machen** und hierfür die Regierung mit einem Postulat beauftragen, in einem Bericht mögliche Wege aufzuzeigen, wie ihr Ansinnen umgesetzt werden könnte. Vier Eckpfeiler sind dabei von der Kommission vorgegeben worden. Zunächst sollte die differenzierte oder qualifizierte Diensttauglichkeit gezielt gefördert werden: Auch Personen mit leichten körperlichen Einschränkungen sollen zum Militärdienst zugelassen werden können, sofern sie dies wollen. Zweitens sollte „unnötige Bürokratie“ für Milizoffiziere abgebaut werden. Damit wurden ausserdienstliche Verpflichtungen angesprochen, die mitunter grosse zeitliche Ressourcen binden und mit alternativen Instrumenten effizienter angegangen werden könnten. Als dritter Punkt regte die Kommission an, Militärausbildungen anzuerkennen, wobei die Sicherheitspolitiker insbesondere auf eine Ausweitung der Anerkennungen abzielten. Diese Idee war wiederholt – auch bereits erfolgreich – vorgebracht worden. Als vierte Anregung sollten Weiterbildungskurse („WKS“) in puncto Qualität und Attraktivität einer Kur unterzogen werden.

In seiner Stellungnahme berief sich der Bundesrat, einmal mehr, auf die WEA, die auch diese Herausforderungen zu lösen im Stande sein soll. Deren Auswirkungen lassen sich jedoch noch nicht einschätzen, weil viele Massnahmen erst 2018 in Kraft treten werden.

Erst dann könne man entsprechende Schlüsse ziehen, das vorgelegte Postulat sei daher verfrüht – so wollte die Regierung den Auftrag zur Berichterstattung abwenden. Der Nationalrat zeigte sich jedoch unbeeindruckt: Das Postulat wurde mit einer komfortablen Mehrheit von 122 zu 40 Stimmen und 7 Enthaltungen angenommen. Die Debatte zog sich nicht sehr lange hin und die Kommissionsprecher verdeutlichten, was dem Postulat zugrunde lag: Es war der Attraktivitätszuwachs beim Zivildienst, der gemäss Golay (mcg, GE) dazu führe, dass weniger Stellungspflichtige in den Militärdienst eintreten. Statt nun den Zivildienst unattraktiver zu machen, presche man in die andere Richtung und strebe an, den Militärdienst in ein besseres Licht zu stellen – wie es Dobler (fdp, SG) seitens der Kommission verdeutlichte. Der Verteidigungsminister blieb bei seinem Votum weitgehend bei den Ausführungen aus der früheren Stellungnahme. Im Wesentlichen verwies er dabei auf bestehende Prozesse, denen man noch einige Zeit zur Bewährung geben möge. Mit der Annahme des Postulats durch das Ratsplenum wurde der Auftrag der Berichterstattung dennoch erteilt.<sup>63</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 16.03.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

„Wie kann der Mangel an Offizieren behoben werden?“, fragte die SiK des Nationalrates Anfang 2017 den Bundesrat mit einem Postulat. Die Kommission ortete einen „notorischen Offiziersmangel“, der behoben werden müsse. Aufzeigen solle der Bundesrat mit einem Bericht, welche Massnahmen in Frage kämen, damit die Attraktivität einer Offizierskarriere gesteigert werden könne. Mit der Weiterentwicklung der Armee (WEA) und der Verkleinerung des Armeebestandes sei in absehbarer Zeit eine Akzentuierung des Offiziersmangels zu erwarten, gerade weil viele Zeitoffiziers- und Fachoffiziersstellen abgebaut würden.

Das aufgeworfene Problem sei dem Bundesrat bekannt und es fänden Prozesse statt, um es zu entschärfen, so die Landesregierung. Namentlich im Bereich der besseren Vereinbarkeit der Militärkarriere mit dem Erwerbsleben gebe es Bestrebungen, mehr Leute für eine Offizierslaufbahn zu gewinnen. Dazu sind verkürzte Dienste zu zählen, Spezialregelungen mit den Hochschulen zum Semestereintritt sowie auch Kompetenznachweise, die auch im zivilen Leben ihren Stellenwert haben. Die zusätzliche Neuerung der Anrechenbarkeit von ECTS-Punkten an diverse Studiengänge sei ebenso zu den Bestrebungen zu zählen, die sich in der Umsetzung befänden. Im Lichte der sich noch in einer Realisierungsphase befindlichen Massnahmen und der neuen WEA-Bestimmungen, die anfangs 2018 in Kraft treten werden, wollte der Bundesrat mit der Berichterstattung noch zuwarten. Der Nationalrat liess sich aber nicht auf die Entgegnungen der Regierung ein und nahm das Postulat mit 153 Stimmen ohne Gegenstimmen an (vier Enthaltungen).<sup>64</sup>

#### BERICHT

DATUM: 29.09.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Wie der Mangel an Offizieren behoben werden könne, musste der Bundesrat im Auftrag des Nationalrats eruieren. Der aus dem Postulat resultierende Bericht tangierte zusätzlich auch allgemeinere Fragen zur Attraktivität des Militärdienstes, die in einem weiteren Kommissionspostulat der SiK-NR gefordert worden waren. Dass es tatsächlich einen Offiziersmangel in der Armee gibt, war unbestritten. 18 Prozent der Offizierspositionen konnten gegenwärtig nicht besetzt werden. Es war also ein gewisser Handlungsbedarf bekannt. Die Möglichkeiten wurden an vier Prinzipien festgemacht, allesamt auf eine generell positive Wahrnehmung der Armee zielend: Eine zeitgemässe Selektion, Vereinbarkeit der militärischen und zivilen Laufbahnen, der zivile Nutzen des Militärdienstes und eine attraktive Ausbildung. Der Bundesrat liess es sich jedoch nicht nehmen, erneut auf sich bereits in Arbeit und Umsetzung befindliche Projekte zu verweisen: Diese seien teils im Rahmen der WEA im Aufbau oder befänden sich in den Startlöchern, weil sie auf dem Verordnungsweg erlassen würden oder ohnehin in der Kompetenz der Armee lägen. Dazu zählte besonders die angestrebte Harmonisierung mit der Bildungslandschaft, welche eine Anerkennung von Ausbildungsleistungen in Form von ECTS-Punkten durch die Hochschulen sowie die Koordination von Militärdienst und Semesterdaten beinhaltete. Der Bundesrat zählte diese beiden Punkte auch zum zivilen Nutzen des Militärdienstes, wobei vor allem die Anrechenbarkeit von Ausbildungsleistungen hervorgehoben wurde. Ferner sollten militärische Kaderausbildungen auch sinnvoll und herausfordernd sein, so dass sie als valable Optionen neben anderen Qualifikationsmodellen bestehen können. Eine, gemessen am Lebensalter, frühe Aneignung von Fach- und Führungskompetenzen in den Bereichen Ausbildung, Führung und Erziehung nannte der Bericht als Vorteil militärischer Kaderausbildungen. Für Offiziere sollten überdies die Wiederholungskurse effizienter gestaltet werden können. Darunter fielen auch Massnahmen im IT-Bereich, beispielsweise sollte das militärische Milizkaderpersonal an Software der Armee angeschlossen werden können, um bürokratischen Aufwand zu minimieren.

Alles in allem gab der Bericht vor allem eine Bestandsaufnahme wieder. Das VBS merkte abschliessend an, dass es vom Bundesrat beauftragt worden sei, bis Ende 2020 weitere Analysen vorzunehmen und zu präsentieren. Wie mittel- und langfristig genügend Dienstpflichtige und Freiwillige rekrutiert werden können, wird die Militärverwaltung also noch einige Zeit beschäftigen.<sup>65</sup>

#### BERICHT

DATUM: 29.09.2017

MAXIMILIAN SCHUBIGER

Wie **der Militärdienst attraktiver werden** könnte, musste sich der Bundesrat aufgrund eines im Nationalrat angenommenen Postulats überlegen. Der in Auftrag gegebene Bericht tangierte überdies auch allgemeinere Fragen zum Offiziersmangel, die in einem weiteren Kommissionspostulat der SiK-NR gefordert worden waren.

Die Möglichkeiten wurden an vier Prinzipien festgemacht, die generell eine positivere Wahrnehmung der Armee zur Folge haben sollen: Eine zeitgemässe Selektion, die Vereinbarkeit der militärischen mit der zivilen Laufbahn, der zivile Nutzen des Militärdienstes und eine attraktive Ausbildung.

Erstes Kriterium, das im Postulat gefordert wurde, war eine Anpassung der Tauglichkeitskriterien für die Rekrutierung. Damit soll erzielt werden, dass all jene, die Militärdienst leisten wollen, auch zugelassen werden können – eine Bestrebung, die das VBS bereits verfolgte: Man erziele damit eine Tauglichkeitsquote von 64 bis 67 Prozent aller Stellungspflichtigen pro Kalenderjahr. Dafür wurden alle Anforderungsprofile für die diversen militärischen Ausbildungsgänge überprüft. Ziel war und ist es, dadurch auch Stellungspflichtige rekrutieren zu können, die bis anhin als nicht militärdiensttauglich einzustufen waren. Zwei neue Kategorien wurden geschaffen, „tauglich mit Einschränkungen“ und „tauglich, für rückwärtigen Dienst“, womit von den 255 Rekrutierungsfunktionen noch immer mehr als die Hälfte zugänglich blieben. Ab 2019 soll unter dieser Prämisse rekrutiert werden.

Weiter wurde auch vorgesehen, den ersten Kontakt mit der Armee neu zu gestalten und die Orientierungstage etwas aufzupeppen. Beispielsweise sollten junge Armeeinghörige diese Informationsanlässe moderieren. Überhaupt sollte das für die Orientierungstage verantwortliche Personal besser geschult und instruiert werden. Man wollte sich mit diesen und weiteren Massnahmen besser an die Bedürfnisse und Erwartungen der Stellungspflichtigen annähern. Es wurde auch eine sehr wesentliche Neuerung angesprochen, nämlich die Obligatorischerklärung der Orientierungstage auch für Frauen, wie dies bereits früher diskutiert, jedoch damals noch verworfen worden war (Dienstpflicht auch für Frauen). Während der Militärdienst selbst für junge Frauen weiterhin freiwillig bleiben soll, versprach man sich aus einer flächendeckenden Informationsstreuung eine bessere Ausschöpfung des Potentials an Stellungswilligen – die attraktiven Dienstleistungsmodelle, Kaderlaufbahnen und Berufsmöglichkeiten stünden schliesslich auch den Schweizerinnen offen. Für das Jahr 2018 wurde eine diesbezügliche Projektphase ausgerufen, im Wissen, dass für eine allfällige Obligatorischerklärung eine formell-gesetzliche Grundlage geschaffen werden müsste.

Zur Attraktivierung der Militärdienstleistung wurden weitere Massnahmen im Bericht skizziert, die vorwiegend auf die Vereinbarkeit mit der zivilen Laufbahnplanung abzielten und mitunter in der Umsetzung der WEA bereits eine prominente Rolle erhalten hatten. Dazu gehörten die individuelle Entscheidung der Rekruten, wann sie die RS beginnen möchten, eine Verringerung der Dienstage für Soldaten, frei wählbare Urlaubstage während den Rekrutenschulen sowie auch weiterhin die Fraktionierung der RS. Der zivile Nutzen der militärischen Ausbildungen in Form von Anrechenbarkeiten und Zeugnissen ergänzte die Bestrebungen des VBS. Wichtig war auch die grundsätzliche Gestaltung der Ausbildungsdienste, die von den AdA als sinnvoll und herausfordernd wahrgenommen werden sollten. Weiter gehörten beispielsweise auch eine leichte (körperliche) Entlastung der Rekruten oder Sensibilisierungskampagnen im Suchtbereich dazu. Viele der im Bericht angesprochenen Massnahmen behalten jedoch Vorschlagscharakter. Der Bundesrat hielt im Bericht fest, dass die in den Postulaten geforderten Anpassungen weitestgehend bereits mit der Umsetzung der WEA erfolgen würden und sich einzig bezüglich der Entwicklung der Dienstpflicht noch weitere offene Fragen klären würden. Diese werden in einer Phase bis 2020 weiter geprüft und in weiteren Analysen vertieft. Das VBS bleibt mit einer Studiengruppe am Thema interessiert.<sup>66</sup>

Dans son **message sur l'armée 2019**, le Conseil fédéral invite l'Assemblée fédérale à adopter les arrêtés fédéraux relatifs au programme d'armement (crédit d'ensemble 861 millions de francs), les crédits-cadre pour le matériel de l'armée (762 millions), le programme immobilier du DDPS (414 millions), ainsi qu'une modification de la loi sur l'armée (LAAM). Le montant total des crédits d'engagement, d'une valeur de 2.037 milliards de francs, ne devrait pas avoir d'incidence sur le plafond des dépenses de l'armée pour la période 2017-2020.

#### **Programme d'armement 2019**

Quatre crédits d'engagement spécifiques sont sollicités pour le programme d'armement. De nouveaux intensificateurs de lumière résiduelle, des appareils à image thermique et des dispositifs de visée laser supplémentaires sont nécessaires afin de faciliter la recherche d'informations en terrain bâti et de nuit (budget demandé: 213 millions de francs). L'armée aimerait acquérir le système d'exploration tactique Tasys à partir de 2020, afin de compléter les moyens d'exploration des troupes au sol et d'améliorer la conduite du feu (380 millions de francs). Pour limiter les dommages collatéraux en terrain bâti, mais également pour disposer de modèles modernes plus précis et rapides, les mortiers 8.1 cm en service depuis une quarantaine d'années doivent être remplacés (118 millions de francs). Enfin, pour assurer la logistique, des vieux camions doivent être remplacés (150 millions de francs).

#### **Matériel de l'armée 2019**

Pour l'équipement personnel et le renouvellement du matériel, notamment l'acquisition d'un futur système de transmission des données vocales, un budget total de 440 millions de francs est demandé. 172 millions de francs sont sollicités pour le renflouement, la révision et l'élimination des munitions. Pour l'étude de projets, essais et préparatifs d'achats, un crédit de 150 millions de francs est jugé nécessaire. La capacité d'appui du feu indirect à moyenne distance devra être renouvelée, ainsi que diverses capacités dans le domaine de la cyberdéfense et au profit du Service de renseignement de la Confédération. Le crédit d'ensemble demandé équivaut quasiment à celui de l'année 2018 (742 millions de francs).

#### **Programme immobilier 2019**

Dans le cadre du programme immobilier du DDPS, le Conseil fédéral propose la construction des nouvelles halles 2 et 3 sur la base aérienne de Payerne (85 millions de francs), l'aménagement et la rénovation de l'infrastructure logistique de Rothenburg, ainsi que la construction d'un terminal pouvant accueillir 600 conteneurs (75 millions), et enfin, la mise en œuvre de la première étape du développement de la place d'armes de Thounne (84 millions de francs). Ce projet permettra de centraliser les écoles de maintenance et de fermer ultérieurement la place d'armes de Lyss. Le programme comprend également un crédit-cadre pour des aménagements supplémentaires et diverses mesures de maintien de la valeur (170 millions de francs).

#### **Modification de la loi sur l'armée**

Dans le cadre du DEVA, les futurs sous-officiers supérieurs et officiers peuvent bénéficier d'indemnités financières à faire valoir pour des formations civiles (art.29a LAAM). Pour accroître l'intérêt des formations de cadre de l'échelon inférieur, le Conseil fédéral propose de compléter cet article afin d'octroyer ces indemnités aux militaires de milice, dès la formation de sous-officier. Le coût annuel de cette mesure est estimé à environ 8 millions de francs.<sup>67</sup>

La CdF-CN a approuvé les arrêtés fédéraux relatifs au **message sur l'armée 2019**. Avec la CPS-CN, elle a rejeté une proposition visant à réduire de moitié le crédit prévu pour les munitions. De plus, la Commission de politique de sécurité n'a pas souhaité supprimer le crédit de remplacement des mortiers 8.1 cm, ni renoncer au projet d'aménagement et de rénovation de l'infrastructure logistique de Rothenburg. S'agissant des projets immobiliers du DDPS, elle invite la CPS-CE et le Conseil national à analyser les contraintes liées à la protection des monuments historiques. Le programme d'armement a été validé par 17 voix contre 2 et 4 abstentions, le programme immobilier et les crédits-cadres pour le matériel d'armée par 18 voix contre 2 et 5 abstentions. La modification de la loi sur l'armée (LAAM) a, elle, été approuvée à l'unanimité.<sup>68</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.06.2019  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a avalisé le **message sur l'armée 2019** présenté par le Conseil fédéral. Les tentatives de la gauche d'en réduire la portée ont toutes échoué. Les parlementaires ont adopté l'arrêté fédéral relatif au programme d'armement par 138 voix contre 18 et 31 abstentions. La proposition de suppression du crédit pour le remplacement des mortiers 8.1 cm, à hauteur de 118 millions de francs, a été balayée par 135 voix contre 47. Le groupe socialiste ne voyait pas l'utilité de disposer de telles armes en Suisse. Viola Amherd a assuré que les nouveaux engins serviraient en cas de développement de conflits hybrides.

Par 137 voix contre 22 et 25 abstentions, le Conseil national a également approuvé les crédits-cadres pour le matériel de l'armée. Le camp rose-vert voulait, pour lutter contre le gaspillage des munitions et pour ne pas davantage soutenir l'industrie d'armement, réduire de moitié le budget destiné à l'achat et la remise en état de munitions ainsi qu'à la réutilisation de pièces démontées. L'achat de mini-drones auprès de la société israélienne ADS a fait l'objet de critiques. Comme aucune infraction de cette entreprise n'a encore été prouvée, le Conseil fédéral entend maintenir le marché.

Concernant le volet immobilier, la gauche a attaqué le projet de rénovation et d'aménagement du site logistique de Rothenburg. En matière de sécurité, la centralisation des conteneurs comporterait des risques. La majorité bourgeoise a également exprimé quelques doutes à ce propos. Le projet a été maintenu et le programme immobilier du DDPS a été soutenu par 134 voix contre 16 et 30 abstentions. La modification de la loi sur l'armée (LAAM) a, quant à elle, été adoptée à l'unanimité.<sup>69</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 24.09.2019  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral est chargé d'**évaluer périodiquement l'atteinte des objectifs assignés à l'armée**, conformément à l'art. 149b al.1 de la loi sur l'armée (LAAM). Il a donc transmis son rapport sur la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) à l'Assemblée fédérale, qui en a pris acte. D'après ce dernier, les niveaux visés quant à la disponibilité des formations, à la formation des cadres et à l'ancrage régional de l'armée ont déjà été atteints. Le projet DEVA a, jusqu'à présent, déployé des effets positifs s'agissant de l'instruction dans les écoles de recrues. Des lacunes d'équipements ont été constatées. Pour l'instant, l'armée devrait réussir à remplir ses engagements. Des acquisitions sont déjà prévues pour y remédier. En terme d'effectifs, le Conseil fédéral a récemment proposé un projet de révision de la loi sur le service civil afin de pallier le problème de sous-dotation. Un des principaux défis, pour ces prochaines années, sera de recruter des militaires et du personnel civil qualifiés. Enfin, le rapport renseigne également sur les capacités du cyber. La mise en œuvre du DEVA étant prévue jusqu'à fin 2022, le DDPS présentera chaque été un rapport intermédiaire sur son déroulement aux commissions de la politique de sécurité.<sup>70</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 24.09.2019  
DIANE PORCELLANA

La CPS-CE a approuvé, à l'unanimité, l'ensemble des projets figurant dans le **message sur l'armée 2019**. A l'instar de la CPS-CN, elle a proposé d'accorder le crédit pour le remplacement des mortiers en service depuis une quarantaine d'années. Une minorité s'y est opposée, en rappelant notamment les critiques de l'engagement de tels systèmes d'armes formulées au niveau international et par les organisations humanitaires. Quant à l'extension et à la rénovation de l'infrastructure logistique de Rothenburg, les discussions ont porté sur la pertinence de la centralisation planifiée sur le site et sur celle de l'investissement relativement aux exigences de la protection des monuments historiques. Aucune demande de changement n'a été formulée, même si les doutes n'ont pas été levés.

Le Conseil des Etats a également adopté, à l'unanimité, tous les crédits d'engagement. S'agissant de la proposition de la minorité pour la suppression du crédit alloué à l'achat de nouveaux mortiers, la conseillère fédérale Viola Amherd a aussi défendu la demande de budget devant les sénatrices et les sénateurs. La proposition a été refusée 30 voix contre 10 et 1 abstention.

Lors du vote final, le Conseil des Etats a adopté la modification de la loi sur l'armée (LAAM) à l'unanimité. Au Conseil national, les parlementaires du camp rose-vert se sont toutefois soit abstenus, soit opposés. La modification a été soutenue par 144 voix contre 22 et 31 abstentions.<sup>71</sup>

## Ausrüstung und Beschaffung

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 03.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil fédéral a demandé**, en 1991, **la prorogation de la législation actuelle en matière d'encouragement à la formation des jeunes pilotes**, tant civils que militaires. Le Conseil des Etats a accepté cette proposition à l'unanimité.<sup>72</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 31.03.1992  
SERGE TERRIBILINI

Comme le Conseil des Etats en 1991, **la grande chambre a largement accepté le projet d'arrêté du Conseil fédéral** visant à encourager la formation de jeunes pilotes civils ou militaires.<sup>73</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 13.12.1994  
SERGE TERRIBILINI

La réforme Armée 95 réduisant les besoins du train d'un tiers, **le Conseil fédéral a décidé de privatiser le Dépôt fédéral des chevaux de l'armée à Berne** et de restructurer le haras d'Avenches (VD).<sup>74</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.06.2015  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Februar 2015 stellte der Bundesrat mit der entsprechenden Botschaft das **Rüstungsprogramm 2015** (RP 15) vor und beantragte darin einen Verpflichtungskredit über CHF 542 Mio. Drei Beschaffungen wurden vorgesehen: ein neues Aufklärungsdrohnensystem, neue geländegängige Fahrzeuge sowie ein Schiesssimulator-System für die Ausbildung am Sturmgewehr. Sämtliche Posten sollen ältere Systeme, die noch in Gebrauch sind, sich jedoch am Ende ihrer Nutzungsdauer befinden, ersetzen. So lautet auch die Einschätzung des Bundesrates, dass die Beschaffungen aus militärischer Sicht notwendig seien, denn die Weiterverwendung der bestehenden Systeme "sei aus technologischer und betriebswirtschaftlicher Sicht nicht mehr vertretbar". Das beantragte Aufklärungsdrohnensystem 15 (ADS 15) soll das noch im Einsatz stehende ADS 95 ersetzen. Die sechs neuen Drohnen "Hermes 900 HFE" des Israelischen Herstellers Elbit Systems schlagen mit CHF 250 Mio. zu Buche. Weitere CHF 271 Mio. wurden für geländegängige Fahrzeuge veranschlagt, wobei mit diesem Posten erst eine erste Tranche beschafft werden soll. Die rund 25-jährigen Steyr-Daimler-Puch 230 GE werden somit schrittweise aus dem Verkehr genommen. Ersetzt werden sie durch Mercedes-Benz G 300 CDI 4x4 Fahrzeuge, wovon vorerst 879 Stück in den Jahren 2017 bis 2022 beschafft werden sollen. Ein Schiesssimulator-System zur gefechtsmässigen Übung bindet CHF 21 Mio. und ersetzt das veraltete System von 1990. 500 Sets sollen beschafft werden und bis 2018 angeschafft worden sein.

In der Sondersession hatte sich der Nationalrat mit dem Bericht zu befassen. Namens der Mehrheit der SiK-NR beantragte Nationalrat Buehler (cvp, SG) Eintreten und griff auch gleich Bedenken zum RP 15 auf: Es handelte sich dabei um geäusserte Vorbehalte gegen die Israelischen Drohnen, wobei es um die grundsätzliche Ablehnung einer Kooperation mit Israel ging. Ein Antrag, auf die Beschaffung der Drohnen gänzlich zu verzichten, wurde in der SiK mit 16 zu 7 Stimmen abgewiesen. Eine ebenfalls eingegangene Petition "Nein zum Kauf von Drohnen aus Israel" forderte ebenfalls, diesen Posten fallen zu lassen, da vermutet wurde, dass eine militärische Zusammenarbeit mit Israel in Konflikt mit der Genfer Konvention stehe. Dieser Ansicht stand ein Schreiben der Generalsekretärin des VBS gegenüber, in welchem der SiK versichert wurde, dass der Bezug von Rüstungsgütern eines israelischen Unternehmens keinen Verstoß gegen die Genfer Konvention bedeute. Ebenfalls mit 16 zu 7 Stimmen hatte die SiK in ihren Vorberatungen dem RP 15 zugestimmt. Die Kommissionsminderheit, vertreten durch ihre Sprecherin Aline Trede (gp, BE), stellte sich gegen das RP 15 als Ganzes. Es stehe keine Strategie dahinter, so die Einschätzung der Sicherheitspolitiker aus SP und GPS. Trede verwies auch auf den zu jenem Zeitpunkt noch offenen Ausgang der Weiterentwicklung der Armee und der dadurch scheinbar unklaren Stossrichtung der Neuerungen bezüglich der Ausgestaltung der Armeeaufgaben. Daher sei es widersprüchlich, noch "schnell, schnell" Rüstungsgeschäfte zu tätigen. Weitere Gründe zur Ablehnung sah die Grüne auch in finanzpolitischer Hinsicht. In weiteren Voten wurden die Haltungen der Fraktionen dargelegt, wobei alle Parteien ausser der SP und der GPS die Vorlage unterstützen wollten. Omnipräsent war jedoch auch die gescheiterte Kampfjetbeschaffung, die dadurch frei gewordenen Gelder, aber auch die von bürgerlichen Abgeordneten geäusserte Erfordernis, nach wie vor eine Lösung für den ausstehenden Tiger-Teilersatz finden zu müssen. In der Eintretensabstimmung unterlagen die Gegner mit 53 zu 123 Stimmen, Grüne und SP stellten sich fast geschlossen gegen die Vorlage.

Die Detailberatung wurde durch drei Minderheitsanträge befeuert, die jeweils Einsparungen vorschlugen, respektive den Verzicht auf einzelne Beschaffungen

verlangten. Eine Minderheit I (Allemann) (sp, BE) beantragte die Genehmigung des RP 15, jedoch ohne die Aufklärungsdrohnen, eine Minderheit II (van Singer) (gp, VD) wollte das RP 15 um einen Drittel der Geländewagen kürzen und so nur CHF 451 Mio. genehmigen und eine Minderheit III (Voruz) (sp, VD) wollte den Umfang des RP 15 wegen des tiefen Eurokurses anpassen und die Umrechnung der Geländewagen-Beschaffung zu einem Franken-Euro-Kurs von CHF 1.05 statt CHF 1.25 festlegen, womit das Gesamtvolumen des RP 15 auf CHF 478 Mio. reduziert würde. Es folgten abermals zahlreiche Wortmeldungen, vorwiegend bezüglich der Drohnen, der Rolle des Staates Israel und der Vereinbarkeit mit der Schweizer Neutralität, jedoch auch, ob nicht ein Hersteller aus einem anderen Land den Auftrag erhalten könnte. Bundesrat Maurer verteidigte das RP 15 standhaft und zusammen mit der bürgerlichen Ratsmehrheit gelang es, sämtliche Minderheitsanträge zu überstimmen. In der Gesamtabstimmung konnte dann die Vorlage des Bundesrates mit 130 zu 55 Stimmen durchgebracht werden, die Ausgabenbremse wurde mit 135 zu 46 Stimmen gelöst; in sämtlichen Ausmarchungen unterlag links-grün.<sup>75</sup>

## Sozialpolitik

### Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

#### Sport

Zumindest während ihrer Rekrutenschule können Spitzensportler inskünftig mit mehr Verständnis seitens des Staates rechnen. Da die viermonatige RS oft negative Auswirkungen auf Training und Wettkampf hat, wurde das Pilotprojekt «**Sportkompanie ad hoc**» ins Leben gerufen. Athleten mit Ausweisen des nationalen Komitees für Elitesport, Mitglieder von Nationalmannschaften A und B und Junioren sowie weitere Elitesportler können, falls sie dafür selektiert werden, einen Teil ihrer RS (25 Tage) mit individuellem Training und einer Ausbildung zum Sportanimator verbringen. In dieser Funktion sollen sie dann ihre Wiederholungskurse in den Rekrutenschulen leisten.<sup>76</sup>

### Sozialversicherungen

#### Arbeitslosenversicherung (ALV)

Gegen den Willen des Bundesrates, der auf einen Systembruch beim Begriff der Vermittlungsfähigkeit verwies, nahm der Ständerat mit nur einer Gegenstimme eine Motion seiner Sicherheitspolitischen Kommission an, die verlangt, dass der Bundesrat die relevanten rechtlichen Grundlagen, vor allem das Bundesgesetz über die obligatorische Arbeitslosenversicherung und die Insolvenzenschädigung, dergestalt ändert, dass junge Lehr- und Schulabgänger, die bisher infolge bevorstehender **militärischer Dienstleistungen** (RS, Durchdiensten, Zivildienst) als unvermittelbar galten, in der Phase bis Dienstbeginn eine Arbeitslosenentschädigung beziehen können.<sup>77</sup>

Gegen den Willen des Bundesrates, der auf einen Systembruch beim Begriff der Vermittlungsfähigkeit verwies, hatte der Ständerat im Vorjahr ganz knapp eine Motion seiner SiK angenommen, welche junge **Schul- und Lehrabgänger**, die infolge anstehender Dienstleistungen in der Armee oder im Zivildienst als unvermittelbar gelten, in den Genuss einer Arbeitslosenentschädigung kommen lassen wollte. Der Nationalrat zeigte sich dieser Argumentation der Regierung zugänglich und lehnte den Vorstoss gegen einen Antrag aus dem links-grünen Lager mit 89 zu 61 Stimmen ab.<sup>78</sup>

1) Lib., 27.2.07.

2) Communiqué du DDPS du 21.05.2015

3) BO CE, 1990, p. 99 ss.; Bund, 19.2.90; LNN et NZZ, 20.2.90; De.n., 12.6.90; presse du 7.9.90; Dém., 12.6.90; presse du 7.9.90; USS, 28, 12.9.90.

4) 24 Heures, 1.7.98.

5) LT, 11.12.99.

6) Lit. Szvircsev Tresch und Wenger (2009). Sicherheit 2009

7) AB SR, 2012, S. 368 f.; AB NR, 2012, S. 1211.

8) Medienmitteilung VBS vom 30.8.12.

9) AB SR, 2012, S. 368 f.; Ab NR, 2012, S. 2065 ff.

10) Medienmitteilung VBS vom 12.11.14...pdf

11) AB NR, 2016, S. 1453 f.

12) AB SR, 2017, S. 205 f.

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 31.03.1992

MARIANNE BENTELI

#### MOTION

DATUM: 27.09.2005

MARIANNE BENTELI

#### MOTION

DATUM: 15.06.2006

MARIANNE BENTELI

- 13) LT, 15.3.99.
- 14) TG, 1.7.99 et presse du 2.7.99; TG, 23.10.99; TA, 2.11.99; 24h, 13.11.99; NZZ, 23.11.99.
- 15) LT, 11.4.00; 24h, 20.5.00.
- 16) BO CE, 1990, p. 401; BO CE, 1990, p. 542; BO CN, 1990, p. 1316 s.; BO CN, 1990, p. 290 ss.; BO CN, 1990, p. 609 ss.; FF, 1990, II, p. 1196 ss.; Presse des 9.3. et 23.3.90.
- 17) FF, 1990, II, p. 453 ss.; FF, 1990, III, p. 601 ss.
- 18) BO CN, 1991, p. 768 s.; Presse du 6.4.91; NZZ, 8.5.91.
- 19) BO CN, 1991, p. 1984; BO CN, 1991, p. 1985
- 20) Presse du 29.2.92.
- 21) LM, 30.6.92; presse du 3.9.92; NZZ, 5.9.92.
- 22) Presse du 20.10.92.
- 23) Suisse, 4.5. et 14.7.92; LZ, 20.5.92; TA, 4.8.92; Express, 21.11.92.
- 24) BO CN, 1992, p. 2750
- 25) Presse vom 10.2.93.
- 26) Amtl. Bull. NR, 1993, S. 2509 f.; Presse vom 23.3.-27.3.93.
- 27) NZZ, 2.3.93; CdT, 5.3.93; Presse vom 12.3.93; TA, 15.4.93.
- 28) Presse vom 10.4. und 5.5.93; NZZ, 13.4.93.
- 29) Bund, 23.4.93; Bund, 9.7.93.
- 30) TA, 15.4.93; NQ, 19.5.93; Presse vom 24.9.93.
- 31) NZZ, 20.10.93.
- 32) Presse vom 1.11.93.
- 33) NZZ, 13.11.93.
- 34) Presse du 21.1.94; NZZ, 24.1.94.
- 35) BO CN, 1994, p. 1194 s.
- 36) BO CN, 1994, p. 1743 s.; Presse du 25.8.94.
- 37) Presse du 11.10.94.
- 38) Presse du 20.10.94; TA, 10.11.94.
- 39) Presse du 22.2.95.
- 40) JdG, Bund et Lib., 22.2.95.
- 41) FF, 1995, III, p. 721 ss.; Presse du 7.4.95.
- 42) BO CE, 1995, p. 1064; BO CE, 1995, p. 892 ss.; BO CN, 1995, p. 1914 ss.; BO CN, 1995, p. 2295; Presse des 26.9 et 27.9.95; NQ, 4.10.95.
- 43) BO CN, 1995, p. 2187
- 44) BO CN, 1996, p. 1347 ss.; BO CN, 1996, p. 1353 ss.
- 45) Presse du 23.5.96; BtZ, 16.8.96; SGT, 28.10.96.
- 46) NQ, 13.6 et 9.7.96; presse des 2.11 et 9.11.96; JdG, 22.11.96.
- 47) BO CN, 1997, p. 2231 s.
- 48) BO CN, 1999, p. 486 s.
- 49) BO CN, 2000, p. 848
- 50) Presse du 14.5.02.
- 51) Presse des 26 et 28.5.03.
- 52) LT, 10.1.07.
- 53) NZZ, 22.7.07.
- 54) FF, 2008, p. 2841 ss.; FF, 2008, p. 7505 ss.
- 55) FF, 2008, p. 2841 ss.
- 56) Presse du 13.6.09 (accident); Lib., 16.6.08 (interdiction).
- 57) BO CE, 2008, p. 540 ss. et 832; FF, 2008, p. 7505 ss.
- 58) BO CN, 2008, p. 1445.
- 59) BO CN, 2008, p. 1247 s., 1577 et 1758 ss.: Dans le cadre de ces débats parlementaires, l'ASIN a annoncé son intention de lancer le référendum contre d'éventuels cours de répétition à l'étranger (LT et NZZ, 7.11.08).
- 60) BO CN, 2009, p. 967 ss. et 1152 ss.; BO CE, 2009, p. 17 ss. et 473 s.; LT, 21.1 et 11.6.09; NZZ, 23.1 et 11.6.09.
- 61) AZ, 12.6.09.
- 62) Medienmitteilung VBS vom 26.6.13, [www.vbs.admin.ch](http://www.vbs.admin.ch).
- 63) AB NR, 2017, S. 511 ff.
- 64) AB NR, 2017, S. 510 f.; Blick, 16.3.17
- 65) Bericht Bundesrat vom 29.9.17; Medienmitteilung Bundesrat vom 29.9.17
- 66) Bericht Bundesrat vom 29.9.17; Medienmitteilung Bundesrat vom 29.9.17
- 67) FF, 2019, p. 2153s
- 68) Communiqué de presse CPS-CN du 9.4.19; Communiqué de presse CdF-CN du 3.4.19
- 69) BO CN, 2019, p.908s
- 70) BO CE, 2019, p. 878s; BO CN, 2019, p.1689; FF, 2019, p.4747s
- 71) BO CE, 2019, p. 1001; BO CE, 2019, p. 874s; BO CN, 2019, p. 1997; Communiqué de presse CPS-CE du 16.8.19
- 72) BO CE, 1991, p. 986; FF, 1991, III, p. 1313 ss.; NZZ, 29.8.91.
- 73) BO CE, 1992, p. 303; BO CN, 1992, p. 276 s.; FF, 1992, II, p. 839 ss.
- 74) Presse du 13.12.94.
- 75) AB NR, 2015, S. 1108 ff.; BBL, 2015, S. 1863 ff.; NZZ, TA, 12.2.15; BZ, NZZ, 17.6.15
- 76) Bund, 31.3. und 21.10.92.
- 77) AB SR, 2005, S. 769 ff.
- 78) AB NR, 2006, S. 947 ff.